

Délibération n° 1/2021
Compte administratif du syndicat mixte pour l'exercice 2020

Nombre de voix POUR : 85
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture :

23 FEV. 2021

- 1 MARS 2021

Délibération n° 1/2021

Compte administratif du syndicat mixte pour l'exercice 2020

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Serge NICOLE,

Le Compte Administratif 2020 présente les résultats de l'exécution budgétaire du Syndicat au titre de l'exercice 2020.

Les comptes sont présentés par article et regroupés en chapitre.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE COMITE SYNDICAL,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par le Président accompagné du Compte de Gestion du Trésorier Principal Municipal de Colmar,

Considérant que Monsieur Michel SPITZ, Président, a régulièrement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2020.

Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		47 513,55		45 072,58	0,00	92 586,13
Résultat affecté (1068)						0,00
Opérations de l'exercice	36 642,00	213,97	45 994,89	36 489,75	82 636,89	36 703,72
TOTAUX	36 642,00	47 727,52	45 994,89	81 562,33	82 636,89	129 289,85
Résultats de clôture		11 085,52		35 567,44		46 652,96
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	11 085,52		35 567,44	0,00	46 652,96
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	11 085,52		35 567,44		46 652,96

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

APPROUVE

L'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

CONSTATE

Que les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE

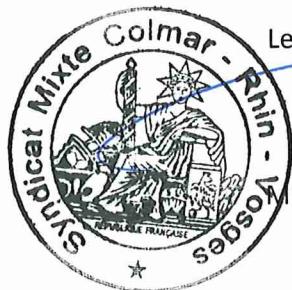
Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés,

DONNE

Décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2020 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE

Le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points conformes aux résultats du Compte Administratif.

 Le Président
Michel SPITZ

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

Annexes - Délibération n° 1/2021
Compte Administratif 2020

Rapporteur : Monsieur le Président

I – INFORMATIONS GENERALES

Informations statistiques

Population totale :	166 283
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	0,27
Produit des impositions directes / population :	Sans objet
Recettes réelles de fonctionnement / population :	0,22
Dépenses d'équipement brut / population :	Sans objet
En cours de dette / population :	Sans objet
DGF / population :	Sans objet
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	92 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :	Sans objet
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet

I – INFORMATIONS GENERALES	1
2 – EXECUTION DU BUDGET	2

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / Solde (1) (A)
TOTAL DU BUDGET	82 636,89	129 289,85	46 652,96
Fonctionnement (total)	45 994,89	36 489,75	-9 505,14
Investissement (total)	36 642,00	213,97	-36 428,03
002 Résultat reporté N-1		45 072,58	45 072,58
001 Solde d'inv. N-1		47 513,55	47 513,55

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	45 994,89	81 562,33	35 567,44
Investissement	36 642,00	47 727,52	11 085,52

**RESTES A REALISER – DEPENSES
ETAT NEANT**

**RESTES A REALISER – RECETTES
ETAT NEANT**

II – PRESENTATION GENERALE

1. EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (exercice + restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		OPERATIONS REELLES Gestion des services	TITRES EMIS
		64 Charges de personnel	0,00 €
011 Charges à caractère général	3 588,33 €	70 Produits des services	0,00 €
012 Charges de personnel et ass.	42 406,56 €	73 Impôts et taxes	0,00 €
		74 Dotations et subv.	36 471,75 €
65 Autres ch. de gestion courante	0,00 €	75 Autres produits de gest. cour.	0,00 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	013 Atténuation de charges	0,00 €
Total dépenses de gest. des serv.	45 994,89 €	Total recettes de gest. des serv.	36 471,75 €
66 Charges financières	0,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
		773 mandats annulés sur ex.ant.	18,00 €
		7718 autres prd. Exc. Sur opé. De gestion	0,00 €
67 Charges exceptionnels	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	7911 Indemnités de sinistre	
TOTAL DEPENSES REELLES		TOTAL RECETTES REELLES	
DE L'EXERCICE I	45 994,89 €	DE L'EXERCICE II	36 489,75 €
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :		EXCEDENT (= II – I)	
		DEFICIT (= I – II)	-9 505,14 €

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

SANS OBJET

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1 = I	45 994,89 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2 = II	36 489,75 €
--	-------------	---	-------------

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses (ou déficit)	45 994,89	0 €	D 002	45 994,89
Recettes (ou excédent)	36 489,75	0 €	R 002 45 072,58 €	81 562,33

II – PRESENTATION GENERALE
2-1. BALANCE GENERALE – DEPENSES

1 – MANDATS EMIS
(exercice + restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement – Total				A1 45 994,89 €
11	Charges à caractère général	3 588,33		3 588,33
12	Charges de personnel et assim.	42 406,56		42 406,56
14	Atténuation de produits	0,00 €		0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €
65	Charges de gestion courante	0,00 €		0,00 €
66	Charges financières	0,00 €		0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €		0,00 €
68	<i>Dot. Aux amort. Et provisions</i>		0,00 €	0,00 €
23	<i>Virement à la section d'inv.</i>		0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses d'investissement – Total		36 642,00 €		B1 36 642,00 €

	Dépenses totales		Résultat reporté	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A1	45 994,89 €	D 002	45 994,89 €
Investissement	B1	36 642,00 €	D 001	36 642,00 €

II – PRESENTATION GENERALE
2-2. BALANCE GENERALE - RECETTES

2 – TITRES EMIS
(exercice + restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total				A2 36 489,75 €
64	Charges de personnel	0,00 €		0,00 €
70	Prod. des services, du domaine	0,00 €		0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €		0,00 €
74	Dotations et participations	36 471,75 €		36 471,75 €
75	Autres prod. de gestion courante	0,00 €		0,00 €
13	Atténuation de charges	0,00 €		0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	18,00 €		18,00 €
79	Transferts de charges		0,00 €	0,00 €
72	Travaux en régie		0,00 €	0,00 €
78	Reprises sur provisions		0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes d'investissement - Total		213,97 €		B2 213,97 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	Total Section
Fonctionnement	A2 36 489,75 €	R 002 45 072,58 €		81 562,33 €
Investissement	B2 213,97 €	R 001 47 513,55 €	R 1068 0,00€	47 727,52 €

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Pour mémoire

L'Assemblée délibérante a voté le budget de l'exercice :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Chapitres	Crédits ouverts (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES			CREDITS A ANNULER
			Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	
TOTAL DEPENSES		81 544,33	45 994,89			-35 549,44
11	Charges à carac. général	19 450,00	3 588,33			-15 861,67
12	Ch. de personnel et frais assim.	44 000,00	42 406,56			-1 593,44
65	Autres ch. de gestion courante	0	0			
14	Atténuation de produits	0	0			
66	Charges financières	1 000,00	0			
67	Charges exceptionnelles	0				
22	Dépenses imprévues	5 000,00	0			
68	Dotations aux amortissements	0	0			
23	Virement à la section d'investissement	12 094,33	0			
RECETTES DE L'EXERCICE		36 471,75	36 489,75			
64	Charges de personnel	0,00	0,00			
70	Produits des services	0,00	0,00			
7084	Mise à disposition de personnel	0,00	0,00			
73	Impôts et taxes	0,00	0,00			
7471 8	Participation de l'Etat	0,00	0,00			
7474	Participation des communes	0,00	0,00			
7475 1	Participation GFP - Groupement de collectivités	36 471,75	36 471,75			
75	Autres prod. de gestion courante	0	0			
13	Atténuation de charges	0	0			
2						
76	Produits financiers	0	0			
77	Produits exceptionnels	0	18,00			
79	Transferts de charges	0	0			
72	Travaux en régie	0	0			
78	Reprises sur amort. et prov.	0	0			

	Mandats et titres émis (col. 1)	Résultat reporté N-1 (col. 2)	CUMUL SECTION =(col.1+2)	Restes à réaliser N (4)
Dépenses	45 994,89 €		45 994,89 €	
Recettes	36 489,75 €	45 072,58 €	81 562,33 €	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	A1

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	CREDITS EMPLOYES (ou à)			CREDITS A ANNULER
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 450,00	3 588,33			15 861,67
6161	Contrat de prestations avec une entreprise	300,00	244,00			56,00
614	Charges locatives	1 600,00	0,00			1 600,00
6064	Fourniture administratives	200,00	46,00			154,00
6132	Loyer	2 500,00	0,00			2 500,00
6156	Maintenance	800,00	768,00			32,00
6225	Indemnités au comptable	250,00	0,00			250,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00			5 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	132,43			867,57
6238	Divers (frais de reproduction)	0,00	0,00			0,00
6251	Frais de déplacement	500,00	0,00			500,00
6256	Frais de mission	1 000,00	18,60			981,40
6257	Réceptions	2 300,00	709,30			1 590,70
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00			0,00
6281	Divers cotisations	2 500,00	1 670,00			830,00
62878	Remboursement frais (copie, stationn.)	1 500,00	0,00			1 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00			0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 000,00	42 406,56			1 593,44
6218	Autres personnel extérieur	44 000,00	42 406,56			1 593,44
6336	Cotisation Centre de Gestion, CNFPT	0,00	0,00			0,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00			0,00
6531	Indemnités élus	0,00	0,00			0,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	0,00			1 000,00
6615	Intérêts des comptes courants	1 000,00	0,00			1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	0,00	0,00			0,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00			0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00	0,00			5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	12 094,33	0,00			12 094,33
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		81 544,33	45 994,89			35 549,44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A2

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	EMPLOYES		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser
64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00		
6479	Reboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00		
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	0,00		
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	0,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	36 471,75	36 471,75		
74718	Participation Etat	0,00	0,00		
7472	Participation de la Région	0,00	0,00		
7473	Participation du Département	0,00	0,00		
74741	Participation des communes	0,00	0,00		
74751	Participation GFP - Groupement de collectivités	36 471,75	36 471,75		
77	Produits exceptionnels	0,00	18,00		
7718	autres produits exceptionnels sur ope. de gestion	0,00	0,00		
773	mandats annulés sur exercice antérieur	0,00	18,00		
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36 471,75	36 489,75		

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A3 - SECTION DE L'INVESTISSEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
20	Immobilisations incorporelles	68 607,88	36 642,00			31 965,88
202	Frais études, élaboration documents urbanisme	68 607,88	36 642,00			31 965,88
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00			0,00
20	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00			1 000,00
205	Concessions et droits similaires, I	0,00	0,00			0,00
2051	Concessions et droits similaires, logi	0,00	0,00			0,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00			0,00
001	DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		69 607,88	36 642,00 €	0,00 €	0,00 €	32 965,88 €

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A3 - SECTION DE L'INVESTISSEMENT - RECETTES	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00		
1322	Régions	0,00	0,00		
1323	Départements	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	213,97		
1068	Excédents de fonct.capitalisés	0,00	0,00		
10222	F.C.T.V.A.	10 000,00	213,97		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		
2033	Apurement compte 2033	0,00	0,00		
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 094,33			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 094,33	213,97		

ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DETAIL DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Etat Néant

METHODES UTILISEES

Etat Néant

ETAT DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Etat Néant

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Etat Néant

ETAT DU PERSONNEL

Etat Néant

PRESENTATION AGREGEE ET PRESENTATION CONSOLIDEE

Etat Néant

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Etat Néant

ETAT DES RESTES A REALISER

Etat Néant

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021



Le Président,

Michel SPITZ

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 130

Nombre de membres présents : 84

Nombre de suffrages exprimés : 85

VOTES :

(Monsieur le Président s'est retiré
de la séance)

Pour : 85

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 15 février 2021

Présenté par le Président, Michel SPITZ

A Colmar, le

Le Président,

Michel SPITZ



Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire le 23 février 2021

A Colmar, le 24 février 2021

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2021

Délibération n° 2/2021
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Nombre de voix POUR : 85
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2021

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SSMCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture :

25 FEV. 2021

Délibération n° 2/2021
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

A cette fin, la proposition suivante est soumise à votre approbation :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	45 072,58 €
A) RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	-9 505,14 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif 2020	45 072,58 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	35 567,44 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00 € 11 085,52 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	0,00 € + 47 513,55 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = (D+E)	0,00 €
DECISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	35 567,44 €

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

CONSTATE

que le Compte Administratif du Budget Principal présente un excédent de fonctionnement de 35 567,44 € et un excédent d'investissement de 11 085,52 €

DECIDE

de reprendre 11 085,52 € à l'excédent d'investissement reporté (compte 001)

de reprendre 35 567,44 € à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)



Le Président
Michel SPITZ

- comité syndical d

Délibération n° 3/2020
Contribution financière des intercommunalités membres au budget 2020

Nombre de voix POUR : 85
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2021

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SSMCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture : 25 FEV. 2021

Délibération n° 3/2021
Contribution financière des intercommunalités membres au budget 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Les statuts de notre syndicat prévoient que les dépenses et charges sont réparties entre les intercommunalités membres selon un double critère :

- 50 % en fonction de la surface du ban communal
- 50 % en fonction de la population communale

Pour continuer à assurer sa mission, le syndicat doit demander une participation financière aux intercommunalités membres pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les frais liés aux modalités de suivi de la mise en œuvre du SCoT Colmar-Rhin-Vosges.

La population prise en compte est celle en vigueur au 1er janvier 2021 (source : INSEE).

Il vous est proposé la participation suivante :

- 0,25 € par habitant, la population totale des communes du syndicat étant de 166 435 habitants soit 41 608,75 €,
- 0,25 € par hectare du ban communal, la superficie totale des communes du syndicat étant de 76 862 hectares soit 19 215,50 €,
- Soit un total de 60 824,25 €.

Je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

FIXE

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

La contribution financière au Budget 2021 de chaque intercommunalité membre au montant défini ci-dessous :

- 0,25 € par habitant, la population totale des communes du syndicat étant de 166 435 habitants soit 41 608,75 €,
- 0,25 € par hectare du ban communal, la superficie totale des communes du syndicat étant de 76 862 hectares soit 19 215,50 €.

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération



Le Président

Michel SPITZ

Délibération n° 4/2021

Budget primitif 2021

**Nombre de voix POUR : 85
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0**

REQU À LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2021

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SMSCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture :

25 FEV. 2021

Délibération n° 4/2021
Budget primitif 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

I – INFORMATIONS GENERALES

Informations statistiques

Population totale :	166 435
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	0,47
Produit des impositions directes / population :	Sans objet
Recettes réelles de fonctionnement / population :	0,36
Dépenses d'équipement brut / population :	0,19
En cours de dette / population :	Sans objet
DGF / population :	Sans objet
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Sans objet
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :	Sans objet
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VO TE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	96 391,69 €	60 824,25 €
		+	+
REP OR TS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		35 567,44 €
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	96 391,69 €	96 391,69 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VO TE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	34 095,52 €	23 010,00 €
		+	+
REP OR TS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		11 085,52 €
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 095,52 €	34 095,52 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	130 487,21 €	130 487,21 €
---------------------	--------------	--------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	19 450 €	0 €	7 418 €	7 418 €	7 418 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 000 €	0 €	67 000 €	67 000 €	67 000 €
014	Atténuations de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
656	Frais fonct. Groupes d'élus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		63 450 €	0 €	74 418 €	74 418 €	74 418 €
66	Charges financières	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions	0 €		0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues	5 000 €		2 973,69 €	2 973,69 €	2 973,69 €
Total dépenses réelles de fonctionn.		69 450 €	0 €	78 391,69 €	78 391,69 €	78 391,69 €
023	Virement à la section d'inves.	12 094,33 €		18 000 €	18 000 €	18 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonctionnement	0 €		0 €	0 €	0 €
Total dépenses d'ordre de fonctionn.		12 094,33 €		18 000 €	18 000 €	18 000 €
TOTAL		81 544,33		96 391,69	96 391,69	96 391,69

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0 €
------------------------------------	-----

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 391,69 €
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	36 471,75 €	0 €	60 824,25 €	60 824,25 €	60 824,25 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de gestion courante		36 471,75 €	0 €	60 824,25 €	60 824,25 €	60 824,25 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €				
Total des recettes réelles de fonctionn.		36 471,75 €	0 €	60 824,25 €	60 824,25 €	60 824,25 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonctionnement	0 €		0 €	0 €	0 €
Total recettes d'ordre de fonctionn.		36 471,75 €		60 824,25 €	60 824,25 €	60 824,25 €
TOTAL		36 471,75 €	0 €	60 824,25 €	60 824,25 €	60 824,25 €

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	35 567,44 €
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 391,69 €
---	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	68 607,88 €	0 €	33 095,52 €	33 095,52 €	33 095,52 €
204	Subv. d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
205	Concessions et droits similaires, logiciels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total des opé. d'équipement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		68 607,88 €	0 €	33 095,52 €	33 095,52 €	33 095,52 €
10	Dotations, fds divers et réserve	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27	Autres immob. financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	1 000 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €
Total des dépenses financières		1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
45...1	Total opé. pour cpte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investiss.		69 607,88 €	0 €	34 095,52 €	34 095,52 €	34 095,52 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €		0 €	0 €	0 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		0 €		0 €	0 €	0 €
TOTAL		68 315 €	0 €	34 095,52 €	34 095,52 €	34 095,52 €

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0 €
---	-----

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 095,52 €
--	-------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
10222	F.C.T.V.A.	10 000 €	0 €	5 010 €	5 010 €	5 010 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
204	Subv. d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		10 000 €	0 €	5 010 €	5 010 €	5 010 €
10	Dotations, fds divers et réserve	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
138	Autres subventions d'investiss. non transférées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27	Autres immob. financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
024	Produits cessions immobilisat.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes financières		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45...2	Total opé. pour cpte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investiss.		10 000 €	0 €	5 010 €	5 010 €	5 010 €
021	Virement de la section de fonctionnement	12 094,33 €		18 000 €	18 000 €	18 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €		0 €	0 €	0 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		12 094,33 €		18 000 €	18 000 €	18 000 €
TOTAL		22 094,33 €	0 €	23 010 €	23 010 €	23 010 €

		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		11 085,52 €
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		34 095,52 €

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 418 €		7 418 €
012	Charges de personnel et assim.	67 000 €		67 000 €
014	Atténuation de produits	0 €		0 €
60	<i>Achats et variations de stocks</i>		0 €	0 €
65	Charges de gestion courante	0 €		0 €
66	Charges financières	1 000 €		1 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €		0 €
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		0 €	0 €
022	Dépenses imprévues	2 973,69 €		2 973,69 €
023	<i>Virement à la section d'inv.</i>		18 000 €	18 000 €
Dépenses de fonctionnement - Total		78 391,69 €	18 000 €	96 391,69 €

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0 €
------------------------------------	-----

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 391,69 €
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		0 €	0 €
16	Rembours. d'emprunts (sauf 1688)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €		0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €		0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	33 095,52 €	0 €	33 095,52 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
205	Concessions et droits similaires, logiciels	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		0 €	0 €
29	<i>Provis. pour dépréciation des immob</i>		0 €	0 €
39	<i>Provis. pour dépréciation des stocks</i>		0 €	0 €
41	Opérations patrimoniales	0 €		0 €
45	Total des opérations pour cpte de tiers	0 €	0 €	0 €
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		0 €	0 €
49	<i>Provis. pour dépréciation des cptes de tiers</i>		0 €	0 €
59	<i>Prov. pour dépréciation des cptes financiers</i>		0 €	0 €
3..	Stocks	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	1 000 €		1 000 €
Dépenses d'investissement - Total		34 095,52 €	0 €	34 095,52 €

+

D 001 RESULTAT D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0 €
--	-----

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 095,52 €
---	--------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES – (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	0 €		0 €
60	Achats et variation des stocks		0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine ...	0 €		0 €
71	Production stockée (ou déstockage)		0 €	0 €
72	Travaux en régie		0 €	0 €
73	Impôts et taxes	0 €		0 €
74	Dotations et participations	60 824,25 €		60 824,25 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €		0 €
76	Produits financiers	0 €		0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur amort. et provisions	0 €	0 €	0 €
79	Transferts de charges		0 €	0 €
Recettes de fonctionnement - Total		60 824,25 €	0 €	60 824,25 €

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	35 567,44 €
---	--------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 391,69 €
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10222	F.C.T.V.A.	5 010 €	0 €	5 010 €
1068	Excédents de fonctio. capitalisés	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
15	Provisions pour risques et charges		0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €		0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
28	Amortissements des immobilisations		0 €	0 €
29	Provis. pour dépréciation des immob		0 €	0 €
39	Provis. pour dépréciation des stocks		0 €	0 €
41	Opérations patrimoniales	0 €		0 €
45...	Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0 €	0 €
49	Provis. pour dépréciation des cptes de tiers		0 €	0 €
59	Prov. pour dépréciation des cptes financiers		0 €	0 €
3..	Stocks	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement		18 000 €	18 000 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
Recettes d'investissement - Total		5 010 €	18 000 €	23 010 €

+

R 001 RESULTAT D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 085,52 €
---	--------------------

+

AFFECTATION AU COMPE 1068	0 €
----------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 095,52 €
---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (1) ;
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (1).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : sans objet.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (1) :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf colonne « Pour mémoire) s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (1).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (1) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) Rayer la mention inutile

III - VOTE DU BUDGET	III
A2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES DE L'EXERCICE	A2

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00
6479	Reboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00
7078	Ventes autres marchandises	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	36 471,75	60 824,25	60 824,25
7471	Participation de l'Etat	0,00	0,00	0,00
7472	Participation de la Région	0,00	0,00	0,00
7473	Participation du Département	0,00	0,00	0,00
74741	Participation des communes	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP - Groupement de collectivités	36 471,75	60 824,25	60 824,25
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		36 471,75	60 824,25	60 824,25
TOTAL DES RECETTES REELLES = a		36 471,75	60 824,25	60 824,25
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		36 471,75	60 824,25	60 824,25

		+
RESTES A REALISER N-1	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE	35 567,44	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 391,69	

III - VOTE DU BUDGET	III
A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	A1

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 450,00	7 418,00	7 418,00
6161	Contrat de prestations avec une entreprise	300,00	250,00	250,00
614	Charges locatives	1 600,00	0,00	0,00
6064	Fourniture administratives	200,00	150,00	150,00
6132	Loyer	2 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	800,00	360,00	360,00
6512	Redevance site internet	0,00	408,00	408,00
6225	Indemnités au comptable	250,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	500,00	500,00
6238	Divers (frais de reproduction)	0,00	0,00	0,00
6251	Frais de déplacement	500,00	500,00	500,00
6256	Frais de mission	1 000,00	750,00	750,00
6257	Réceptions	2 300,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6281	Divers cotisations	2 500,00	2 500,00	2 500,00
62878	Remboursement frais (copie, stationn.)	1 500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 000,00	67 000,00	67 000,00
6218	Autres personnel extérieur	44 000,00	67 000,00	67 000,00
6336	Cotisation Centre de Gestion, CNFPT	0,00	0,00	0,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL =		63 450,00	74 418,00	74 418,00
66	CHARGES FINANCIERES (b)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts des comptes courants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	5 000,00	2 973,69	2 973,69
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+e		69 450,00	78 391,69	78 391,69
023	Virement à la section d'investissement	12 094,33	18 000,00	18 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL		12 094,33	18 000,00	18 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct.			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 094,33	18 000,00	18 000,00
TOTAL		81 544,33	96 391,69	96 391,69
				+
RESTES A REALISER N-1				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				96 391,69

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	B1

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	68 607,88	33 095,52	33 095,52
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	68 607,88	33 095,52	33 095,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires, logiciels	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		68 607,88	33 095,52	33 095,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		1 000,00	1 000,00	1 000,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
45...	Opér. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		69 607,88	34 095,52	34 095,52
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		69 607,88	34 095,52	34 095,52

RESTES A REALISER N-1	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 095,52

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES DE L'EXERCICE	B2

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	10 000,00	5 010,00	5 010,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		10 000,00	5 010,00	5 010,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investis. transférées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
45...	Opér. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		10 000,00	5 010,00	5 010,00
021	Virement de la section de fonctionnement	12 094,33	18 000,00	18 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 094,33	18 000,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 094,33	18 000,00	18 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		22 094,33	23 010,00	23 010,00

RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 085,52
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	34 095,52

IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N - 1

COMPTE ADMINISTRATIF N - 1 Voté le :		REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N - 1		Résultat de fonctionnement N - 1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 9505,14	A - Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 45072,58	B - Résultats antérieurs reportés (par délibération du 04/03/2004 sur l'affectation du résultat 2003) précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	35 567,44	C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement		Investissement	
D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 47513,55	D - Solde d'exécution N-1 estimé précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 (besoin de financement)		D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 47513,55	R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N - 1		E - Solde des restes à réaliser d'investissement N - 1	
Besoin de financement		Besoin de financement	
Excédent de financement		Excédent de financement	
Besoin de financement = F	=D+E	Besoin de financement = F	0,00
REPRISE = C	= G + H	REPRISE ANTICIPEE = C	0,00
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)		1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	0,00
2) H Report en fonctionnement R 002	35 567,44	2) H Report en fonctionnement R 002	0,00
DEFICIT REPORTE D 002	0,00	DEFICIT REPORTE D 002	0,00

ANNEXES AU BUDGET PRIMITIF 2021

DETAIL DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Etat Néant

METHODES UTILISEES

Etat Néant

ETAT DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Etat Néant

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Etat Néant

ETAT DU PERSONNEL

Etat Néant

PRESENTATION AGREGEE ET PRESENTATION CONSOLIDEE

Etat Néant

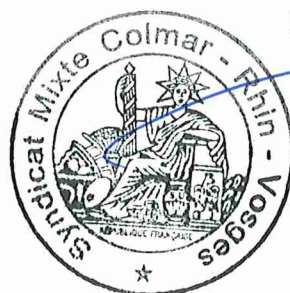
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Etat Néant

ETAT DES RESTES A REALISER

Etat Néant

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021



Le Président,

Michel SPITZ

ARRETE - SIGNATURES BP2021

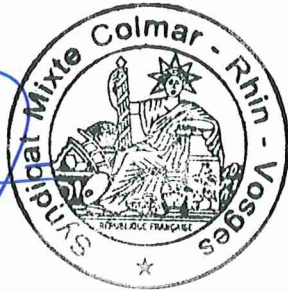
Nombre de membres en exercice : 130
Nombre de membres présents : 84
Nombre de suffrages exprimés : 85
VOTES :

Pour : 85
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15 février 2021
Présenté par le Président, Michel SPITZ
A Colmar, le

Le Président,

Michel SPITZ



Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire le 23 février 2021

A Colmar, le 24 février 2021

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2021

Délibération n° 5/2021
Adoption du règlement intérieur

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2021

Nombre de voix POUR : 85
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SMSCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture :

25 FEV. 2021

Délibération n°5/2021
Adoption du règlement Intérieur

Rapporteur : Monsieur le Président

Le code général des collectivités territoriales d'une part et les statuts du syndicat mixte d'autre part fixent les aspects essentiels du fonctionnement du comité syndical.

L'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales –applicable aux syndicats mixtes– prévoit que le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Diverses dispositions du code général des collectivités territoriales imposent au règlement intérieur de fixer :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L. 2312-1),
- les conditions de consultation par les délégués syndicaux des projets de contrats ou de marchés (art. L. 2121.12),
- les règles de présentation et d'examen, ainsi que la fréquence des questions orales (art. L. 2121-19),
- les modalités du droit d'expression des délégués n'appartenant pas à la majorité syndicale dans les bulletins d'information générale diffusés par le syndicat mixte (art. L. 2121-27-1).

Il est par conséquent proposé au comité syndical d'adopter la proposition de règlement intérieur annexée au présent rapport, afin d'apporter un certain nombre de précisions par rapport aux dispositions du code général des collectivités territoriales qu'il est imposé au règlement intérieur de déterminer et notamment de préciser la nécessité d'atteindre le quorum lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

Il faut toutefois relever que, s'agissant d'un syndicat mixte dont les délégués sont désignés par les organes délibérants des collectivités membres, la notion de « délégués n'appartenant pas à la majorité syndicale » ne semble pas correspondre à une réalité : l'obligation de préciser les modalités d'expression de ces délégués est dès lors sans objet.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents **REÇU À LA PRÉFECTURE**
ADOpte **- 1 MARS 2021**

le règlement intérieur annexé à la présente délibération et complétant les dispositions générales applicables à son fonctionnement ;

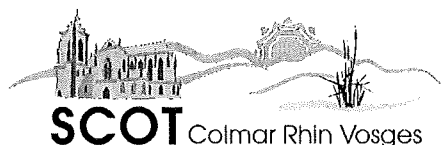
CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant des formalités correspondantes.



Le Président

Michel SPITZ



REGLEMENT INTERIEUR

En complément aux dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement des organes délibérants des syndicats mixtes et qui s'appliquent par principe, le comité syndical du syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges établit les règles intérieures suivantes :

Article 1 : RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Participants aux réunions

Les séances du Comité Syndical sont publiques. Durant toute la séance, le public présent doit garder le silence. Des personnes préalablement autorisées par le président à participer au comité syndical - il peut notamment s'agir du personnel syndical, des représentants des collectivités publiques, des bureaux d'études et prestataires de services intervenant pour le compte du syndicat - peuvent être invitées à présenter des informations ou à rendre compte de réunions auxquelles elles ont participé ou d'études qu'elles ont conduites, sans que ces informations ou comptes-rendus puissent être regardées comme une intervention dans les débats auxquels les seuls délégués syndicaux ont qualité pour prendre part.

Délégués empêchés - pouvoirs

Le délégué empêché d'assister à tout ou partie d'une séance du comité syndical doit, dans la mesure du possible, en informer le président ou la directrice. Le pouvoir écrit donné par un délégué empêché à un autre délégué pour voter en son nom doit être communiqué au président avant le début du vote.

Présence des délégués

La présence des délégués fait l'objet d'un constat à l'ouverture de la séance ; le président informe le comité syndical des empêchements dont il a eu connaissance et des pouvoirs de vote qui lui ont été adressés.

Le délégué qui rejoint une séance en cours ou qui doit la quitter, à titre temporaire ou définitif, en informe le secrétaire de séance, à qui il remet, le cas échéant, un pouvoir de vote pour un autre délégué.

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. De plus, le quorum doit également être atteint lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

Accès aux dossiers

Les dossiers relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des délégués durant les cinq jours francs précédant la séance, au siège du syndicat mixte et durant les heures ouvrables.

De plus, ces dossiers sont tenus en séance à la disposition des délégués sur les lieux de la réunion.

Article 2 : DÉBATS DU COMITÉ SYNDICAL

Respect de l'ordre du jour

Les points inscrits à l'ordre du jour sont, sauf décision contraire du comité syndical, débattus dans l'ordre indiqué dans la convocation. Le comité syndical peut décider d'ajourner le débat relatif à un point inscrit à l'ordre du jour. Tout délégué qui souhaite s'exprimer concernant le point en cours de discussion doit demander la parole au président qui la donne dans l'ordre où elle a été demandée ; si plusieurs délégués demandent simultanément la parole, le président détermine l'ordre des interventions.

Débats ordinaires

La parole est accordée par le Président aux membres du Comité Syndical qui le demandent.

Les membres du Comité prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président.

À la clôture du débat, le président formule, s'il y a lieu, les propositions sur lesquelles le comité syndical est invité à se prononcer ; les éventuels amendements sont mis aux voix avant la proposition de délibération.

Si un orateur s'écarte de la question, trouble l'ordre par ses interruptions répétées ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président.

Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientations budgétaires a lieu de préférence dans le courant du dernier trimestre qui précède l'année objet du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet.

Un rapport précisant les évolutions envisagées des grands postes des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement est adressé aux délégués, au moins cinq jours francs avant la séance au cours de laquelle il est débattu des orientations budgétaires.

Article 3 : QUESTIONS ORALES ET ECRITES

Les questions écrites sont adressées au président deux jours francs avant la séance du Comité Syndical.

En séance, le président répond à la question dont le délégué donne lecture au comité syndical ; le président peut, s'il l'estime nécessaire, ouvrir un débat avec l'ensemble des délégués sur la question exposée ; ce débat ne peut toutefois pas donner lieu à délibération du comité lors de la séance en cours.

Si la question écrite doit, après débat éventuel, déboucher sur une délibération du comité syndical, le point sera traité dans les conditions de droit commun à l'ordre du jour de la séance suivante.

Les questions orales posées en séance peuvent faire l'objet d'une réponse différée si elles nécessitent de procéder à des recherches.

Article 4 : PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

Le procès-verbal des séances rend compte des discussions et des délibérations.

Le procès-verbal de la dernière réunion est envoyé avec l'invitation de la réunion suivante.

Les observations ou demandes de rectification du compte rendu des discussions doivent être exprimées au début de la séance du comité qui suit la date à laquelle le procès verbal a été communiqué aux délégués. Les éventuelles demandes de correction ne doivent cependant pas modifier le sens des paroles qui avaient été prononcées en séance ; elles ne permettent pas de reprendre le débat qui avait eu lieu. Le comité syndical décide qu'il y a ou non lieu de procéder à une rectification dont il arrête le texte.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Article 5 : BUREAU SYNDICAL

Le bureau est composé du président et de cinq vice-présidents, d'un secrétaire et de onze assesseurs.

Chaque intercommunalité est représentée au sein du bureau selon la composition suivante :

- Communauté de communes de la Vallée de Munster : 6 représentants
- Colmar Agglomération : 6 représentants
- Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach : 6 représentants

Lors des réunions du bureau, si l'un des membres est empêché, il a la possibilité de mandater un délégué syndical de la même commune pour participer aux discussions du bureau.

Article 6 : COMMISSIONS

Dans le cadre de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale, le comité syndical peut constituer des commissions de travail qui peuvent être thématiques ou territoriales.

Les commissions regroupent tous les délégués qui souhaitent participer aux travaux correspondants, soit autour de thématiques spécifiques, soit dans des secteurs géographiques cohérents et peuvent accueillir des experts sur les thèmes traités.

Chacune de ces commissions est présidée par l'un des membres du bureau qui en anime les travaux et qui fixe les dates, horaires et lieux des réunions.

Délibération n° 6/2021 Avis relatif au projet de PLU de la commune de Muntzenheim

**Nombre de voix POUR : 85
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0**

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEGBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SMSCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture :

25 FEV. 2021

Délibération n° 6/2021 Avis relatif au projet de PLU de la commune de Muntzenheim

Rapporteur : Monsieur le Président

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

1. Propos liminaires

La commune de Muntzenheim a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 14 décembre 2020 et l'a transmis pour avis au syndicat mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges, qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre cet avis à compter de la date de réception.

2. Ce que dit le SCoT

Le SCoT identifie la commune en tant que « pôle secondaire à conforter ».

La commune peut inscrire un potentiel en extension de 6,1 ha pour l'habitat et 6 ha pour le développement de zones d'activités (période 2016-2036).

La densité à respecter est de 30 log/ha.

3. Le projet de PLU

Economie

Une zone urbaine Ue d'une superficie de 7,9 ha possède encore des terrains vierges de toute construction. Aucune zone AU n'est inscrite dans le projet de PLU.

Habitat

Le scénario retenu se base sur une augmentation de la population communale de 242 habitants à l'horizon 2030, permettant d'atteindre l'objectif de 1 470 habitants au total (soit une augmentation de 1,29 %).

La commune prévoit la réalisation de près de 166 logements supplémentaires sur 6,5 ha.

La mobilisation des dents creuses présentes estimée à 1,1 ha couplée au renouvellement urbain permettrait de créer 26 logements.

La surface inscrite dans le projet de PLU comme nécessaire à l'extension urbaine représente 5,4 hectares en zone 2AU. Ces zones ne pourront être ouvertes à l'urbanisation que lorsque une nouvelle station d'épuration sera mise en service (l'actuelle station d'épuration d'Urschenheim n'étant plus conforme aujourd'hui).

Conformément au SCoT, il est rappelé que les densités indiquées comprennent les emprises de voies ou celles destinées à des aménagements d'espaces publics banals (information extraite p 46 du volet 4 du rapport de présentation du SCoT « *les emprises de voies ou celles destinées à des aménagements d'espaces publics banals sont incluses dans la superficie des secteurs d'extensions retenue pour le calcul de la densité de logements attendue à l'échelle du ban communal.* »)

Consommation foncière

Entre 2007 et 2018, la consommation foncière en matière d'habitat est évaluée à 4,3 ha (densification et extension) et celle pour l'économie à 1,57 ha.

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Deux OAP sectorielles sont présents dans le projet de PLU et rappellent les orientations du SCoT en matière de densité (soit 30 log/ha).

4. Observations

L'analyse du projet de PLU montre que celui-ci est compatible avec les orientations et les objectifs du SCoT en vigueur.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le comité syndical

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L132-7, L132-11, L153-11 et suivants,
et R153-4,

Vu le projet arrêté de PLU de commune de Muntzenheim,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DIT

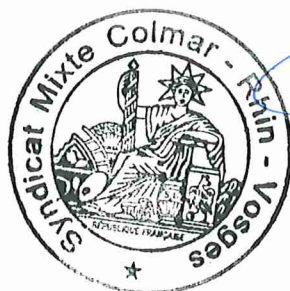
que le projet de PLU de commune de Muntzenheim est compatible avec les orientations et les objectifs du SCoT approuvé,

DONNE

un avis favorable à ce projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme,

DONNE POUVOIR

à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Michel SPITZ

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

Délibération n°7/2021

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lauch

Nombre de voix POUR : 85

Nombre de voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 7 MARS 2021

Etaient présents : 84 membres

DASSONVILLE Jean-Michel, ETIENNE Laurence, REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, FUCHS Jérôme, GEBHARD Claude, JEANDEL Philippe, ULSAS Karin, SCHULTZ Brigitte, DURR Roland, BERINGER François, ANTONY François, MEYER Jean Martin, UHLRICH-MALLET Odile, SPITZ Michel, BASS Paul, BRENDER Claude, CAUMETTE Michel, GUILLO Christophe, FOLLIGUET Isabelle, FOECHTERLE Stéphane, GUILLAUME Cedrick, TINGEY André, HENRY Maurice, SCHMITT Dominique, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, BAUER Jérôme, FURDERER Fabien, IMHOFF Denis, BONNET Matthieu, DIERSTEIN-MULLER Francine, STOEGBNER Thierry, KLINGER Christian, STOFFEL Marie-Laure, STOECKLE Denise, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, KÖPPE-RITZENTHALER Jill, WEISHEIMER Didier, BLIND Myriam, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, BUHL Denise, GEORGE Robert, ZINGLE Bernard, VETTER René, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, LEHRY Christelle, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, JAEGLI Quentin, FURLING Maxime, KUHN Julien, MULLER Eric, GILG Stéphane, BESSEY Thierry, MEYER Claude, DEYBACH Heidi, THOMEN Daniel, EBERSOHL Patricia, SCHULLER Jean-Marc, SCHLUSSEL Benoît, VOGEL Pierre, SPITZ Geneviève, TAILLEFER Jean-Luc, FIGLESTHALER Alexandre, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, GANGLOFF Alain, BOESCH Monique, MULLER Lucien, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, NICOLE Serge, ARNDT Denis, HERBAUT Jean-Louis, Christine HATTERMANN.

Etaient excusés : 13 membres dont 1 pouvoir de Monique HANS à Jan-Martin MEYER

KUNEGEL Alain, GEILLER Joël, HANS Monique, HENNY Joël, LIGIBELL Virginie, KURY Guy, MASSENEZ Sarah, SCHUBNEL Thierry, SCHELCHER Thierry, ELLMINGER Jean, SCHOEPFF Daniel, MULLER Jacques, FORNARA Rosalie.

Etaient absents : 33 membres

DUSS Etienne, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ALLION Sébastien, GUTHMANN Guy, MARANTIER Jacques-Thierry, SCHICKEL Norbert, SCHIRA Michèle, SIGRIST Etienne, MOREL Jean-Jacques, VONTHRON Daniel, GLAENTZLIN Céline, STURM Alfred, SPENLÉ Marie-Agnès, ALTHUSSER Patrick, REBERT Mady, HEID Philippe, ALVAREZ Richard, LOUIS Fernand, BOXLER Jean, HAUMESSER Christian, GRANDIDIER Sophia, GENDRON Pierre-Julien, ROMAIN Anne-Véronique, HAUDY Daniel, BRESCHBÜHL Philippe, BUSCH Michel, PASQUALINI Mirko, MAGINIEAU Christian, KABUCZ Jean-François, THOMASSEY Luc, SCHELCHER Jean-Luc, TANNACHER Geneviève.

Etaient également présents :

MICHEL Marion, bureau d'études EGIS ; KILLIAN Peggy, Directrice du SMSCoT, Bertrand MULLER, Pascal RIVET, Jean-Noël REYMANN, Benoît FREYBURGER.

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH

Transmission à la Préfecture :

25 FEV. 2021

Délibération n°7/2021

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lauch

Rapporteur : Monsieur le Président

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été mis à place sur le bassin versant de la Lauch dans l'objectif d'aboutir à une gestion équilibrée des ressources en eaux, partagée par les élus et acteurs locaux.

Ce schéma traite des différents usages et pressions exercés sur l'eau : alimentation en eau potable, assainissement, aménagement des rivières et préservation des milieux aquatiques...

Le périmètre concerne au total 40 communes dont trois communes sont couvertes par le SCoT : Colmar, Herrlisheim-près-Colmar et Wettolsheim.

Le SAGE est élaboré puis mis en œuvre par une Commission Locale de l'Eau (CLE). Cette commission représentative des acteurs locaux, est composée de trois collèges :

1. Collège des collectivités locales,
2. Collège des usagers, propriétaires et associations,
3. Collège des services de l'Etat.

Le syndicat mixte pour le SCoT dispose d'un siège à la CLE, et il est proposé de désigner un représentant, qui ne dispose pas de suppléant. Le représentant peut cependant donner procuration en cas d'absence à un autre membre de la CLE. Les fonctions de représentant sont gratuites.

Le Président invite les délégués syndicaux à désigner le représentant du syndicat mixte à la CLE.

Monsieur Laurent WINKELMULLER propose sa candidature.

**Le comité syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents**

REÇU À LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2021

DESIGNE

Monsieur Laurent WINKELMULLER comme représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lauch,

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant des formalités correspondantes.



Le Président

Michel SPITZ